



Raccordements eau et électricité

Par **marinemmm**, le **20/06/2017 à 09:58**

Bonjour,
Nous avons un projet de réhabilitation d'une grange qui n'est pas raccordée aux réseaux d'eau et d'électricité.
Or, cette grange est située en zone agricole, ce qui signifie que pour obtenir un PC, il faut justifier d'une activité agricole (ce qui n'est pas notre cas).
Est-il possible de se raccorder aux réseaux d'eau et d'électricité, sans permis de construire, si les travaux sont entièrement financés par nous-même ?
merci d'avance de votre réponse
Marine

Par **amajuris**, le **20/06/2017 à 11:05**

bonjour,
votre projet serait donc de réhabiliter cette grange (en habitation) sans autorisation d'urbanisme donc sans modifier l'aspect extérieur.
rien ne vous interdit de demander le raccordement eaux, eaux usées, électricité de votre grange mais la commune sera informée de ces travaux surtout s'ils nécessitent une intervention sur le domaine public.
salutations

Par **BrunoDeprais**, le **20/06/2017 à 11:10**

Bonjour
Essayez de savoir ce que vous coûterait ce genre de travaux, je suis convaincu que vous laisseriez tomber.